



# MAIRIE D'UCHAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2025

### ----- ARRETE N° 2025-156 -----

**Objet : arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement le samedi 04 octobre 2025 au hameau de La Galle à Uchaux, à l'occasion de la manifestation « Octobre Rose » organisée par la mairie.**

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de Madame Hely Marion en date du 10 avril 2025 qui sollicite l'autorisation de réglementer le stationnement et la circulation au hameau de la Galle le samedi 04 octobre 2025 pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose ».  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation.

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le stationnement sera interdit à tous véhicules le samedi 04 octobre 2025 de 08h00 à 20h00 sur la place de la Mairie et la place des Jardins.

La circulation sera interdite à tous véhicules le samedi 04 octobre 2025 de 08h00 à 18h00 sur la place de la Mairie, la rue des Ecoles et la place des Jardins.

**Article 2 :** ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours et aux véhicules faisant partie de la manifestation.

**Article 3 :** afin d'éviter tout désagrément aux riverains, les accès publics et privés seront maintenus.

**Article 4 :** le présent arrêté sera affiché en Mairie.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Uchaux, le 26 septembre 2025  
Monsieur le Maire,

Joseph SAURA

